



Conseil de sécurité

Briefing on Children and Armed Conflict: Prevention of Grave Violations

New York, le 13 février 2023

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl
Représentante Permanente de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse salue la tenue de cette réunion. Nous remercions les représentantes spéciales du Secrétaire général Mme Gamba et Dr. M'jid pour leurs exposés et surtout leur travail précieux en faveur des enfants. La contribution bienvenue de Mme Divina souligne l'importance de la voix de la jeunesse.

Madame la Présidente

Chaque enfant a le droit d'avoir une enfance. Chaque enfant a le droit de grandir en sécurité, de développer son potentiel, d'être entendu et pris au sérieux. C'est ce que l'Assemblée générale a inscrit il y a plus de trente ans dans la Convention des droits de l'enfant, qui a une portée quasi universelle.

Et pourtant, nous lisons le témoignage suivant dans une récente publication du bureau de Mme Gamba : « [Ils] utilisaient une école [...] pour enterrer les corps [...], des enfants sont violés, plusieurs écoles et centres de santé dans les provinces servent de bases aux groupes armés. » Madame la Présidente, aucun enfant ne devrait être témoin de telles violences.

Alors que nous sommes réunis dans cette salle, des violations graves continuent à être commises à l'encontre de filles et de garçons – que ce soit en République Démocratique du Congo, au Myanmar, ou en Ukraine, pour ne nommer que quelques contextes. Nous avons la responsabilité de mieux faire. Les Etats peuvent s'appuyer sur un cadre solide, y compris à travers les résolutions de ce Conseil, notamment la résolution 2427, ainsi que la Convention mentionnée et son Protocole facultatif, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le droit international humanitaire.

Dans ce contexte, la Suisse souhaite souligner trois points:

Premièrement, ce Conseil a développé de nombreux outils pour prévenir les violations graves. Pour qu'ils conservent leur effet dissuasif, il faut préserver leur indépendance, leur impartialité et leur crédibilité – cela inclut les annexes du rapport annuel. L'ONU devrait pouvoir continuer à s'engager avec tous les acteurs afin de développer des plans d'action pour mettre fin et prévenir les violations à l'encontre des enfants. En outre, la résolution 1379 demande au Secrétaire général de porter à notre attention des situations préoccupantes dont ce Conseil ne s'est pas encore saisi. Leur inclusion rapide au rapport annuel devrait renforcer la

prévention. Cela contribue à rappeler à toutes les parties leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. Renforcer la prévention implique également de lutter sans relâche contre l'impunité.

Deuxièmement, la réalisation du droit à l'éducation est fondamentale pour la prévention. Ce droit est mis à rude épreuve, comme le montre entre autres la situation des femmes et des filles en Afghanistan. Les enfants non scolarisés sont plus vulnérables aux violations graves. Pourtant, les attaques contre les écoles continuent d'augmenter dans beaucoup de zones de conflit. On estime à 222 millions le nombre d'enfants en situation de crise et qui ont besoin d'un soutien éducatif. C'est pourquoi la Suisse et le fonds « Education Cannot Wait », organisent cette semaine à Genève – en étroite collaboration avec l'Allemagne, la Colombie, le Niger, la Norvège et le Sud-Soudan – une conférence de haut niveau dédiée à la promotion et au financement de l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées

Troisièmement, réintégrer les enfants associés à des groupes ou forces armés est primordial pour maintenir la paix, prévenir le re-recrutement et leur offrir un avenir. Nombre d'entre eux sont des filles. Les programmes de réintégration doivent donc être sensibles au genre, à l'âge, et aux vulnérabilités spécifiques. Les enfants doivent être davantage impliqués dans leur élaboration. Nous saluons les travaux que l'ONU, les États membres et la société civile mènent sur le terrain. Le développement d'une capacité de protection de l'enfance apte à être déployée rapidement pourrait soutenir davantage ces efforts.

Madame la présidente,

Le Conseil de sécurité reste souvent au-deçà des attentes dans l'exercice de ses responsabilités de prévention. En renforçant l'aspect préventif de l'agenda sur les enfants dans les conflits armés, nous pourrions non seulement réaliser des progrès concrets à cet égard, mais aussi protéger les droits des enfants, comme l'exige la Convention des droits de l'enfant. Ainsi, filles et garçons pourront construire leur avenir et devenir des acteurs et actrices pour la paix.

Je vous remercie.

Madam President,

Switzerland welcomes the holding of this meeting. We thank the Special Representatives of the Secretary-General, Ms. Gamba and Dr. M'jid, for their presentations and especially for their precious work for children. Ms. Divina's welcome contribution underlines the importance of including the voice of youth.

Madam President,

Every child has the right to a childhood. Every child has the right to grow up in a safe environment, to develop its potential, to be heard, and taken seriously. This is what the General Assembly enshrined more than thirty years ago in the Convention on the Rights of the Child, which is nearly universally applicable.

And yet, we read the following testimony in a recent publication from Ms. Gamba's office, "[They] were using a school [...] to bury the bodies [...], children are being raped, several schools and health centres in the provinces are being used as bases for armed groups." Madam President, no child should witness such violence.

As we are gathered in this chamber, grave violations continue to be committed against girls and boys – be it in the Democratic Republic of the Congo, in Myanmar, or in Ukraine, to name but a few situations. We have a responsibility to do better. States can rely on a solid framework, which include the resolutions of this Council, in particular resolution 2427, as well as the abovementioned Convention and its Optional Protocol, on the involvement of children in armed conflict, as well as international humanitarian law.

Against this backdrop, Switzerland would like to emphasise three points:

First, this Council has developed numerous tools to *prevent* grave violations. For these tools to maintain their deterrent effect, their independence, impartiality, and credibility must be preserved – this includes the annexes of the annual report. The UN should be able to continue to engage with all actors to develop action plans to end and prevent violations against children. In addition, resolution 1379 requests the Secretary-General to bring to our attention situations of concern, which are not yet on the agenda of this Council. Their timely inclusion in the annual report further promotes prevention. This contributes to remind all parties of their obligations under international humanitarian, human rights and refugee law. Strengthening prevention also means fighting against impunity in a persistent manner.

Second, the fulfilment of the right to education is a fundamental aspect of prevention. The realisation of this right is under pressure, as the situation of women and girls in Afghanistan, among others, demonstrates. Out of school children are more vulnerable to grave violations. Yet attacks on schools continue to increase in many conflict zones. An estimated 222 million children in crisis situations are in need of educational support. This is why Switzerland and the global fund "Education Cannot Wait" – in close collaboration with Colombia, Germany, Niger,

Norway and South Sudan – are organizing a high-level conference in Geneva this week, dedicated to the promotion and financing of education in emergencies and protracted crises.

Third, reintegrating children associated with armed groups or forces is critical to maintaining peace, preventing re-recruitment, and offer them a future. Many of these children are girls. Reintegration programs must therefore be sensitive to gender, age, and specific vulnerabilities. Children must be more involved in their design. We welcome the work that the UN, member states and civil society are doing on the ground. The development of a rapidly deployable child protection capacity could further support these efforts.

Madam President,

The Security Council often falls short of expectations in relation to exercising its preventive responsibilities. By strengthening the preventive aspects of the children in armed conflict agenda, we can not only make concrete progress in this regard, but also protect the rights of children, as called for in the Convention on the Rights of the Child. In this way, girls and boys can shape their own future and become actors for peace.

Thank you.